



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Académie de Normandie privée d'un M2E d'éducation musicale et de chant choral

Question orale n° 670

## Texte de la question

M. Édouard Bénard appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace sur la décision du conseil d'administration de l'université de Rouen de ne pas ouvrir, à la prochaine rentrée universitaire, un master métiers de l'enseignement de l'éducation (M2E) d'éducation musicale et de chant choral. Jusqu'à présent, l'université de Rouen était le seul établissement d'enseignement supérieur de l'académie de Normandie proposant un master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) éducation musicale et du chant choral permettant de préparer le CAPES d'éducation musicale. Prétextant d'un nombre insuffisant d'étudiants et d'un manque de visibilité sur les créations de postes au concours d'éducation musicale, ainsi que sur leur localisation en France, le conseil d'administration de l'université de Rouen a décidé, en janvier 2026, de ne pas ouvrir un M2E d'enseignement musical en substitution du master correspondant supprimé du fait de la réforme de la formation des métiers de l'enseignement. Cette décision, si elle devait être confirmée, contraindrait les étudiants intéressés par le métier d'enseignant de cours de musique et de chant à quitter la région ou tout simplement, à renoncer à leur projet professionnel. Il lui demande donc s'il va intervenir auprès des services académiques, ainsi qu'auprès de l'université de Rouen, pour lever l'ensemble des obstacles, notamment financiers, susceptibles d'entraver l'ouverture d'un M2E d'éducation musicale et de chant choral à la prochaine rentrée à l'université de Rouen.

## Données clés

**Auteur :** [M. Édouard Bénard](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (3<sup>e</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 670

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur, recherche et espace

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur, recherche et espace

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2026](#)